

Concertation continue Planification de l'éolien en mer

Compte-rendu
Groupe de travail Environnement
Le 3 juin 2025

Participants :

LPO : Dominique Chevillon, Pierre-André Farque
FNE : Marie-Dominique Monbrun
Nature Environnement 17 : Pierrick Marion, Bruno Toison
CNDP : Julie Dumont, Francis Beaucire
DREAL : Hélène Chancel-Lesueur, Jonathan Lemeunier, Sandrine Coulaud, Ophélie Durif, Magali Lespilette, Arthur Delage
DIRM : Henri Deysson
DDTM : Jérôme Lafon, Thibaut de Montbron, Géradine Dubot, Clément Ichanson
RTE : Gaëlle Chevreau, Elisa Delisle
Bureau d'étude SETEC : Benjamin Folliot, Yann Patry

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte-rendu.

Introduction (DREAL NA – Hélène Chancel-Lesueur)

La décision ministérielle du 17 octobre 2024 a fixé de nouvelles zones prioritaires pour l'éolien en mer à horizon 2035-2040 (GGN et GGS), et 2050 (GGO). La cartographie de ces zones constitue l'aboutissement d'un long processus de concertation mené avec les parties prenantes, à travers les GT « Pêche », « Environnement » et « Acteurs Socio-économiques », ainsi que dans le cadre du débat public « La mer en débat ».

La réunion d'aujourd'hui porte plus particulièrement sur la zone GGN, dont la surface de la zone prioritaire de développement de 500 km² doit être réduite de moitié pour aboutir à un périmètre cible de 250 km².

Cet ajustement nécessite une concertation approfondie avec les associations de protection de la nature. L'enjeu est d'identifier, collectivement, la localisation du nouveau périmètre la plus pertinente et la moins impactante, en tenant compte des enjeux relatifs à l'environnement, aux activités en mer (en particulier la pêche), au raccordement électrique du futur parc ainsi qu'à la position de la zone GGS.

Sur ce sujet, l'objectif de la réunion est double. D'une part, initier un échange sur la méthodologie employée et les données retenues pour l'analyse des enjeux environnementaux dans la zone GGN et d'autre part recueillir les avis, positions et éventuelles alertes concernant l'identification d'une zone de moindre impact pour l'environnement.

1. Présentation des calendriers d'adoption de la Stratégie de façade maritime (SFM) et des différents appels d'offres

• Présentation du contenu de la SFM (DIRM – Henri Deysson)

Le DSF se compose de deux volets : le volet stratégique, qui correspond à la SFM, et le volet opérationnel, qui correspond au plan d'actions. Chacun de ces volets est mis à jour tous les 6 ans. Les travaux de mise à jour de la SFM, entamés en 2022, prendront fin avec l'adoption de la stratégie par les préfets coordonnateurs à l'automne.

La stratégie comprend deux parties principales :

- la situation de l'existant (état des lieux écologique et socio-économique) complété par la vision de la façade à horizon 2050 ;
- la définition des objectifs environnementaux et socio-économiques et la représentation cartographique des choix de planification.

Alimenté par les enseignements du débat public « La mer en débat » et par la nouvelle Stratégie nationale mer et littoral (SNML), le travail de mise à jour a consisté à rendre les objectifs et leurs indicateurs davantage opérationnels et plus facilement évaluables. 15 objectifs environnementaux ont notamment été définis.

Les principaux axes de la SFM portent sur :

- l'atteinte du bon état écologique du milieu marin ;
- l'accompagnement de la transition écologique des filières, tant par l'adoption de nouvelles technologies que par le renforcement des liens avec la communauté scientifique ;
- l'attractivité des métiers de la mer et la connaissance du milieu maritime par le grand public.

Le projet de SFM tel que présenté et complété suite au CMF du 16 septembre 2024 a été soumis à l'Autorité environnementale en décembre dernier. L'Ae a rendu son avis le 13 mars dernier.

Une note de proposition de prise en compte des recommandations de cet avis a été rédigée par la DIRM en concertation avec les services de l'État et les établissements publics impliqués afin d'accompagner le dossier de consultation sur le projet de SFM.

La phase de consultation du public, des instances réglementaires et des États transfrontaliers a débuté le 5 mai. Cette consultation a lieu durant trois mois jusqu'au 5 août prochain. Chacun des acteurs et des citoyens peut formuler des observations ou des propositions sur le projet de SFM. Les instances consultées incluent notamment le CMF et le CRPMEM.

L'ensemble des contributions sera analysé par les services de l'État afin de consolider la version finale de la SFM, qui sera soumise au CMF du 6 novembre prochain avant d'être adoptée par les préfets coordonnateurs.

Échanges :

Marie-Dominique Monbrun souhaite que soit créée une instance de concertation avec les associations de protection de la nature sur les ZPF, à l'instar de ce qui se fait sur l'éolien en mer.

Dominique Chevillon considère qu'un tel groupe de travail serait un vecteur d'amélioration de la mise en œuvre des ZPF prévues dans la SFM, en tenant compte des enseignements du débat public.

Henri Deysson rappelle que la concertation pour les ZPF se fait à l'échelle de chacune des zones considérées et que ce sujet est également suivi par les instances du CMF (commission permanente et séance plénière).

Hélène Chancel-Lesueur indique que la constitution d'un GT ZPF est une idée qui pourrait effectivement être approfondie : ce sujet fera l'objet d'échanges complémentaires entre la DIRM et la DREAL.

- **Présentation des calendriers des différents AO éoliens (DREAL – Jonathan Lemeunier)**

– Concernant l'AO7 :

- Les offres sont en cours d'étude par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Un lauréat devrait être désigné dans le courant de l'été.

– Concernant l'AO9 :

- Le dialogue concurrentiel et les échanges avec la Commission sont en cours de finalisation.
- L'objectif est celui d'une saisine de la CRE en juin et d'une publication du cahier des charges dans le courant de l'été, avec une attribution probablement au premier trimestre 2026.

– Calendrier de l'AO10 :

- Pour respecter l'objectif annoncé d'attribution à l'automne 2026, le cahier des charges définitif devra être publié en janvier 2026

Echanges :

Marie-Dominique Monbrun s'interroge sur la différence de contenu entre les cahiers des charges de l'AO7 et de l'AO9 et sur les technologies retenues pour les futurs parcs éoliens.

Jonathan Lemeunier précise que le socle du cahier des charges de l'AO9 devrait être globalement similaire à celui de l'AO7. En complément, devraient être introduites des dispositions relatives à l'application de la réglementation européenne « Net Zero Industry Act » qui vise à renforcer la résilience des approvisionnements hors-UE des développeurs. De même, il est possible que la grille de notation évolue avec des critères de notations qui pourraient être convertis en prescriptions. S'agissant des technologies, les futurs parcs Golfe de Gascogne Sud (GGS) et Nord (GGN) porteront sur de l'éolien flottant.

Marie-Dominique Monbrun souhaite également connaître les modalités de raccordement des futurs parcs.

Gaëlle Chevreau explique que le parc Oléron 1 fera l'objet d'un raccordement radial vers la Charente-Maritime. Les parcs Oléron 2 et GGS seront raccordés au projet GILA (renforcement par la mer du réseau de transport d'électricité). Quant au parc GGN, la solution de raccordement est encore à l'étude à ce stade par RTE.

S'agissant du projet de raccordement radial du parc Oléron 1, Dominique Chevillon insiste sur l'attention qu'il convient d'accorder à la prise en compte des enjeux environnementaux dans les zones du Pertuis d'Antioche et de l'atterrage.

Pierrick Marion interroge sur le coût de rachat de l'énergie produite lorsque les prix de marché sont trop bas et fait référence à un article de presse récent indiquant que les parcs éoliens en mer ne produiraient plus lorsque les prix de l'électricité sont négatifs.

Jonathan Lemeunier rappelle le principe de fonctionnement du dispositif de complément de rémunération applicable aux appels d'offre en cours et qui prévoit, en cas de prix de marché inférieur au prix fixé dans le cadre de l'appel d'offre, que l'État compense la différence auprès du développeur.

Jérôme Lafon précise que l'article mentionné concernait les premiers parcs éoliens en mer, qui étaient soumis à un mécanisme différent de celui applicable actuellement (mécanisme d'obligation d'achat).

2. Présentation de la carte des projets énergétiques à l'échelle de la façade (DIRM – Henri Deysson)

À la demande des acteurs, notamment des professionnels de la pêche et des associations de protection de la nature, une carte des projets énergétiques en Atlantique a été réalisée. Co-produite avec la DIRM NAMO, les DREAL de la façade et la préfecture maritime, elle fait apparaître les projets confirmés ainsi que les sites pilotes, les secteurs d'études prioritaires pour les zones de protection forte et les principaux postes électriques de raccordement à terre.

Le choix a été fait de ne pas faire figurer le projet Xlinks, qui n'est pas assez mature à ce stade pour être intégré dans un document de planification. Le processus de concertation a d'ailleurs été stoppé récemment.

La carte telle qu'elle est présentée doit encore faire l'objet de quelques ajustements, notamment sur la matérialisation des câbles électriques.

Échanges :

Marie-Dominique Monbrun suggère que les zones Natura 2000 soient ajoutées à la carte.

Jonathan Lemeunier explique que des choix ont été faits dans la construction de la carte s'agissant des éléments à y faire figurer afin qu'elle demeure lisible.

Pierrick Marion s'interroge sur l'arrêt de la concertation relative au projet Xlinks.

Francis Beaucire précise que le porteur de projet a suspendu sa concertation en raison de difficultés d'entente avec le Gouvernement britannique.

3. Échanges sur la zone prioritaire « Golfe de Gascogne Nord » (DREAL – Jonathan Lemeunier et Arthur Delage) – Cf. diaporama

La zone GGN doit être réduite de moitié, passant de 500 km² à 250 km². Elle doit faire l'objet de concertations complémentaires afin d'identifier la meilleure localisation possible, en tenant compte des enjeux prioritaires liés à l'environnement, à la pêche, au raccordement de la zone et à l'emplacement de la zone Golfe de Gascogne Sud (GGS).

Cette démarche s'inscrit dans une logique de recherche du moindre impact pour l'environnement.

L'objectif principal de ce GT est de valider la méthode de travail, basée à la fois sur une analyse cartographique des enjeux dans la zone et sur le recueil des avis, données et points de vigilance des APN. Une nouvelle session de groupe de travail se tiendra à l'automne pour évoquer le travail sur des scénarios de zones.

La solution de raccordement privilégiée pour GGN est en cours d'expertise par RTE : la réduction de la zone sera aussi en grande partie dépendante de cet aspect technique dimensionnant. Les résultats des études RTE en cours devraient être affinés d'ici la fin de l'année.

Jonathan Lemeunier et Arthur Delage présentent les ressources utilisées pour l'analyse : les cartes de densité par compartiment et par espèce, les compléments d'analyse issus du visualiseur des données télémétriques du CEREMA s'agissant de l'avifaune et les recommandations sur la prise en compte des effets cumulés ressortant de la bibliographie existante. Il est proposé de retenir la même approche méthodologique que celle déployée en 2024 pour l'identification des zones prioritaires de développement de l'éolien en mer.

Échanges :

Pierrick Marion rappelle que les associations de protection de la nature porteront un contentieux sur les deux parcs Oléron 1 et 2 situés en zones Natura 2000. GGN est hors de la zone N2000 : il serait donc plus pertinent de prévoir un raccordement des parcs GGS et GGN sur GILA et de mutualiser le raccordement des parcs Oléron 1 et Oléron 2 sur le raccordement radial déjà étudié.

Gaëlle Chevreau rappelle que, à ce stade, la solution de raccordement privilégiée par RTE pour la zone GGN n'est pas connue. Jonathan Lemeunier précise que le raccordement du parc Oléron 1 n'est pas dimensionné pour accueillir deux parcs.

Enjeux habitats benthiques :

La présentation ne suscite pas de commentaires des participants.

Enjeux oiseaux marins :

Dominique Chevillon constate que le nombre d'oiseaux observés et la fréquence des observations sont très faibles. Il rappelle que la hauteur de vol des oiseaux marins dépend des conditions climatiques. Il s'interroge sur le niveau de sensibilité fixé à 3 : cette zone est un couloir d'échange pour les oiseaux immatures et ici, il n'y a pas eu assez d'observation pour décréter une notation de la sensibilité aussi faible.

Jonathan Lemeunier précise que les notes de sensibilité sont issues des analyses du GISOM/ OFB.

Marie-Dominique Monbrun demande de quand datent les données et si elles seront reprises dans l'étude d'impact du projet de parc Oléron 1.

Jonathan Lemeunier précise que les données sont issues des campagnes les plus récentes, notamment les dernières campagnes SAMM, et confirme que l'étude d'impact du parc Oléron 1 intégrera les données bibliographiques ainsi que celles issues des études de l'état initial de l'environnement (EIE) en cours et dont les premiers résultats seront présentés en fin de réunion.

Marie-Dominique Monbrun constate que les cartes affichent les densités maximales toutes saisons. Or, il serait intéressant de regarder la carte de densité maximale de chaque espèce par saison plutôt que de lisser sur l'année. Elle propose d'isoler la saison de sensibilité maximale.

Jonathan Lemeunier convient que les données par saison seront utiles au stade du projet mais s'interroge sur l'utilité de l'analyse au stade de la planification.

Pierre-André Farque confirme l'intérêt de disposer de cartes par saison, le lissage inter-saisonnier induisant des limites dans l'analyse. C'est le cas, par exemple, du Puffin des Baléares, qui peut évoluer plus au large en période hivernale. Dans le Plan National d'Actions (PNA) Puffin des Baléares, les données télémétriques signalent que la totalité du Golfe de Gascogne est occupée par cette espèce. Même si SAMM est la meilleure des données dont on dispose, elle est issue de survols aériens et il est donc difficile d'identifier certaines espèces, notamment le petit puffin, la finesse des données n'étant pas optimale. Il serait judicieux de récupérer les études de télémétrie réalisées dans le cadre de suivis européens.

Arthur Delage précise que la DREAL a cherché à récupérer les suivis télémétriques sur le puffin mais l'animateur du PNA a indiqué que ces données faisaient l'objet d'un article scientifique en cours de publication et qui ne pouvaient donc pas encore être partagées.

Enjeux mammifères marins :

Jonathan Lemeunier précise que, pour les parcs posés, l'impact sur les mammifères marins est évalué essentiellement en phase travaux. Les parcs flottants sont susceptibles de générer un impact supplémentaire en phase d'exploitation lié aux bruits induits par les mouvements des lignes d'ancrage. Ces effets seront à prendre en compte au stade projet dans l'étude d'impact et il est plus difficile à considérer en phase de planification.

Comme pour les oiseaux marins, Marie-Dominique Monbrun renouvelle sa demande d'une analyse plus fine par saison.

Dominique Chevillon indique que l'impact des parcs éoliens en mer sur les mammifères marins ne s'exerce pas qu'en phase travaux. Les transmissions sonores par l'eau sont élevées sur les parcs en exploitation, liées notamment à l'augmentation du trafic maritime induite par leur développement, et susceptibles de créer un effet barrière.

Enjeux halieutiques :

La présentation ne suscite pas de commentaires des participants.

Étude bibliographique des effets cumulés

Sur les recommandations issues des études belges de prévoir des éoliennes plus hautes, Marie-Dominique Monbrun interroge sur la possibilité d'un phénomène d'aspiration d'oiseaux en raison de la taille des éoliennes. Elle souhaite également savoir ce qu'il en est des chiroptères.

Arthur Delage indique que l'effet d'aspiration n'a pas été démontré dans la bibliographie consultée mais c'est un sujet qui pourrait faire l'objet de recherches complémentaires.

Jonathan Lemeunier précise qu'il n'y a pas de données spécifiques aux chiroptères dans la bibliographie pour cette zone : c'est toutefois un comportement qui sera intégré aux futures études de l'état initial de l'environnement.

4. Présentation des premiers résultats des études de l'État Initial de l'Environnement (EIE) sur les parcs Oléron 1 et 2

(SETEC – Benjamin Folliot et Yann Patry) – ***Cf. diaporama***

Le bureau d'études SETEC présente les premiers résultats des études de l'état initial de l'environnement sur les zones des parcs Oléron 1 et 2, avec un focus sur la mégafaune marine et sur

les migrants nocturnes. Il est précisé que les livrables intermédiaires sont en cours de relecture par les experts du conseil scientifique éolien en mer.

Échanges :

Marie-Dominique Monbrun souhaite savoir si ces résultats confortent les résultats issus de la bibliographie et les connaissances de la LPO.

Benjamin Folliot confirme que les espèces identifiées étaient celles attendues (telles qu'identifiées dans les programmes SAMM et SPIE). Les études de l'EIE ont permis d'organiser des survols aériens avec des transects plus resserrés et une méthode d'échantillonnage permettant de déterminer à l'espèce et à des pas de temps mensuels.

Pierre-André Farque souligne la complétude des données, notamment sur les chiroptères, et constate que la famille des procélaridés est assez importante sur la zone Oléron 1 et 2. Il souhaite savoir si ces données seront rendues publiques à court ou moyen terme. Il est en effet très intéressant d'avoir de la donnée sur les chiroptères.

Jonathan Lemeunier confirme que les données seront rendues publiques une fois consolidées. Yann Patry précise que ces données alimentent les données académiques et sont bancarisées au niveau national (MNHN). Sandrine Coulard ajoute que les premiers livrables intermédiaires ont été soumis à l'expertise des membres du conseil scientifique ainsi qu'à la relecture par une assistance à maîtrise d'ouvrage et par l'IFREMER. Les versions consolidées de ces livrables seront publiées sur le site « éoliennes en mer ». Les données seront par ailleurs versées sur une base de données en cours de construction.

Pierre-André Farque note l'absence de certaines données de survols et interroge sur les raisons de cette absence. Il souhaite également savoir quel est le degré de certitude des identifications d'espèces par avion.

Benjamin Folliot explique que l'absence de certaines données est due à une indisponibilité de l'avion suite à un atterrissage d'urgence et des conditions météo défavorables. S'agissant de l'identification, SETEC utilise un outil semi-automatisé : une IA sélectionne les images d'espèces et un ornithologue réalise la détermination, ce qui permet d'avoir un très bon taux d'identification.

Clément Ichanson souhaite savoir s'il existe des biais susceptibles d'altérer la détection des chiroptères et des petits oiseaux, liés à la discréption de ces espèces.

Benjamin Folliot convient qu'il peut y avoir des biais liés au facteur distance : les espèces à chant puissant ont plus de probabilité d'être détectées de plus loin. Il s'agit d'une technique nouvelle, qui n'a été réalisée nulle part ailleurs en mer.

Par ailleurs, Thibaut de Montbron interroge sur la possibilité de développer une approche par ordre de grandeur sur les chiroptères, c'est-à-dire de mettre en perspective les données recueillies sur site par rapport aux données démographiques des espèces considérées.

Une approche par ordre de grandeur pourrait être envisagée dès lors qu'il y a au moins 10 observations par campagne, ce qui permet une estimation de la densité d'individus sur la zone d'étude.

Marie-Dominique Monbrun demande si la largeur du couloir migratoire peut être estimée à partir de ces données. Il est rappelé que l'objectif de cet état initial est de fournir les données nécessaires

à l'élaboration de l'étude d'impact par le futur développeur. La zone d'étude se limite donc aux zones de parc Oléron 1 et 2 en incluant une zone tampon. L'extrapolation des résultats sur un périmètre plus large n'est a priori pas prévue dans le cadre du marché d'EIE conclu entre la DGEC et SETEC.

En conclusion, Francis Beaucire rappelle le rôle des garants de la CNDP dans le cadre des concertations continues mises en place suite aux débats publics pour les parcs Oléron 1 et 2, « La Mer en débat » et aussi sur le projet GILA. L'un des enjeux est désormais de s'assurer que toutes les données présentées puissent être mises en partage avec tous les publics. Il convient qu'elles soient rendues publiques et prévoir un évènement pour partager au grand public le travail accompli, notamment au regard de sa qualité.